



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation**

Le mercredi 29 novembre 2000 — Vol. 36 N° 26

Étude détaillée du projet de loi n° 144 — Loi
sur La Financière agricole du Québec (4)

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes – Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation**

Le mercredi 29 novembre 2000

Table des matières

Organisation des travaux

1

Intervenants

Mme Cécile Vermette, présidente

M. Rémy Trudel

M. Pierre Paradis

Le mercredi 29 novembre 2000

Étude détaillée du projet de loi n° 144

(Quinze heures six minutes)

La Présidente (Mme Vermette): Je constate que nous avons le quorum. Nous allons débiter nos travaux. Si vous voulez bien prendre vos places. Est-ce que quelqu'un pourrait fermer la porte en arrière, s'il vous plaît?

Alors, je constate que nous avons quorum. Je déclare la séance de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ouverte. Je rappelle le mandat de la commission: le mandat de la commission pour cette séance est de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi sur La Financière agricole du Québec.

Alors, M. le secrétaire, avons-nous des remplacements?

Le Secrétaire: Oui, Mme la Présidente. Mme Charest (Rimouski) remplace M. Laprise (Roberval) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) remplace M. Lafrenière (Gatineau).

Organisation des travaux

La Présidente (Mme Vermette): Alors, je rappelle que nous étions rendus, au moment où nous avons ajourné nos travaux, à l'intervention sur la motion préliminaire du député d'Argenteuil. Donc, M. le député d'Argenteuil.

Une voix: ...

La Présidente (Mme Vermette): Oui, c'était la motion du député de Brome-Missisquoi, mais c'était le député d'Argenteuil qui avait un temps de parole de 10 minutes sur votre motion, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vermette): Oui.

M. Paradis: Simplement, à ce moment-ci, je solliciterais le consentement de la commission pour que nous suspendions nos travaux, le temps d'avoir des échanges nécessaires avec la partie ministérielle.

La Présidente (Mme Vermette): Ça va? Alors, nous allons suspendre nos travaux pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 15 h 7)

(Reprise à 16 h 9)

La Présidente (Mme Vermette): Alors, je demanderais aux membres de la commission de bien

prendre leur siège, s'il vous plaît, et je demanderais, si possible, de fermer la porte en arrière.

Alors, nous reprenons nos travaux. Est-ce que nous continuons dans l'ordre établi?

M. Paradis: Mme la Présidente, il a été convenu, à moins que le ministre ne me corrige, pendant la suspension des travaux que le droit de parole du député d'Argenteuil, quant aux 10 minutes qui lui restent sur la motion que j'avais présentée, serait préservé.

Nous avons profité de l'heure que la commission a mise à notre disposition pour discuter des principaux principes qui sous-tendent le projet de loi que nous étudions présentement. Dans les circonstances, il a été convenu que chacune des parties procéderait à des consultations privées et possiblement à des consultations bipartites et que la commission, si le leader du gouvernement le juge à propos, reprendrait ses travaux à compter de mardi prochain. Et, au moment où le député d'Argenteuil aurait épuisé son droit de parole de 10 minutes, on reprendrait immédiatement à l'article 1 du projet de loi.

La Présidente (Mme Vermette): Il y a consentement des deux côtés?

M. Trudel: Oui, Mme la Présidente. J'ai donc eu des discussions utiles et nécessaires pour l'organisation des travaux de la commission et pour la progression des travaux de cette commission, qui font en sorte qu'effectivement nous allons donner notre consentement pour que le député d'Argenteuil puisse exercer son droit de parole sur la motion qui a été présentée et que nous puissions reprendre nos travaux et la progression de ces travaux, suivant cependant les discussions qu'il y a à tenir sur l'organisation des travaux de la Chambre par les leaders parlementaires de nos deux formations au cours des prochaines heures.

La Présidente (Mme Vermette): Parfait. Alors, on lui laisse son droit de parole de 10 minutes pour le moment.

● (16 h 10) ●

M. Paradis: Il serait repris mardi, le droit de parole de 10 minutes.

La Présidente (Mme Vermette): Mardi?

M. Paradis: Oui, oui. Le droit de 10 minutes serait repris mardi, au début des travaux, 10 minutes pour...

M. Trudel: Ah! j'avais compris que c'était... Ah! O.K. C'est correct. Ça va.

La Présidente (Mme Vermette): C'est correct?

M. Trudel: Ça va, ça va. Je n'ai pas de problème.

La Présidente (Mme Vermette): Bon, d'accord. Moi, j'avais compris que c'était pour tout de suite, mais je n'ai pas de problème.

M. Trudel: Le député d'Argenteuil fait toujours des appels à la réflexion, et je ne peux pas résister, Mme la Présidente. Est-ce qu'il existe un antibiotique à cet égard-là? J'aimerais aussi avoir des antibiotiques.

La Présidente (Mme Vermette): Alors, si j'ai bien compris, il y a consentement pour ajourner les travaux?

M. Trudel: Mme la Présidente, il y a une résistance très forte du côté ministériel, parce qu'ils avaient prévu entendre à nouveau un peu de poésie.

La Présidente (Mme Vermette): On pourrait faire une séance particulière, si vous voulez, pour la poésie.

M. Trudel: Je comprends aussi que la session intensive va peut-être favoriser la nuit de la poésie.

La Présidente (Mme Vermette): Alors, il y a consentement pour ajourner nos travaux. Alors, nous allons ajourner nos travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 12)